

COMPTE RENDU
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
25 MAI 2009
A LORMES



Membres : 25

Présents : 19

Excusés : 5

Pouvoirs : 1

Date d'envoi de la convocation : 11/05/2009

Le 25 mai 2009, à 19h 00, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes des Portes du Morvan à la salle de la mairie de Lormes, sous la présidence de Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président en date du 11 mai 2008.

Membres présents :

Robert SAUTEREL, Michel PETETIN (Bazoches), Fabien BAZIN, Jean Pierre LACROIX, Jean Marc BOURGEOT (Lormes), Yves GIRARDOT, Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Dominique MADJANSKI (Brassy), Jean-Claude JACQUINOT, (Marigny L'Eglise), Michel NICOT (St Martin du Puy), Thomas PLOUVIN, Patrice COLOMB (Empury), Jean MORIN, Fabien BUSSY, Lucienne BIARDOUX, (Dun Les Places), Odile RAPPENEAU (St André), Alban BOURGEOT (Pouques Lormes).

Excusés :

Christian PAUL, Hélène PINGUET (Lormes), Christelle JEANNIN (Saint Martin du Puy), Daniel GRANGER (Saint André en Morvan), Philippe DAUVERGNE (Marigny l'Eglise)

Procurations :

Maurice THEVENIN à Jean Sébastien HALLIEZ

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Etang du Goulot : présentation du projet
 - 2/ Proposition de répartition de l'enveloppe attribuée dans le cadre du Fond de Développement des Territoires
 - 3/ Choix du maître d'œuvre pour la maison de santé
 - 4/ Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux pour la piste VTT
 - 5/ Décisions modificatives
 - 6/ Information concernant l'embauche de l'ambassadeur du tri
 - 7/ Questions diverses
-

1/ Etang du Goulot : présentation du projet

Monsieur le Président commence par remercier les personnes qui ont travaillé avec sérieux sur ce dossier. Monsieur Lacroix explique comment nous sommes passés de l'idée au concret, la base de départ était ambitieuse, nous avons revu le projet afin que celui-ci soit plus dans le concret et respecte l'idée du camping du goulot qui reste familial. La commune de Lormes restera propriétaire des terrains qu'elle va acquérir pour faire le tour de l'étang. La communauté de communes signera avec la commune un bail emphytéotique pour pouvoir faire des aménagements. Le travail à faire pour cet été celui de remettre en état l'espace de la restauration rapide.

Il faut mettre en accord les différents acteurs et utilisateurs de cet espace, les campeurs, promeneurs, baigneurs, kayakistes, etc. Sur le plan architectural il faut améliorer le dispositif général d'accueil du camping et de la restauration. Le local de canoë sera détruit puis remplacé.

Le conseil général par le biais de l'agence de développement touristique appuie ce projet. Pierre Jean Meyer insiste sur le fait que l'équipement du camping est un axe que travaille particulièrement l'agence. Il ne manque pas grand chose au camping du goulot pour faire partie de la catégorie supérieure des campings sur le département. Avec les aménagements présentés celui ci serait bien classé. Il serait appuyé par l'ADT en termes de communication.

Les plans de financements seraient donc les suivants :

Types de dépenses	Montant	Recettes potentielles	Montant	%
HORS CAMPING				
Porte d'entrée	70 000 €	PER FNADT et DDR base éligible en totalité + achat du terrain	105.000 €	30 % de la nouvelle base éligible 350,000€
Plage et jeux	100 000 €	Contrat de Pays (Région bourgogne)	94.500 €	27%
Zone pêcheur	50 000 €	CG58 (PDESI en cours)	80.000 €	20%
Local canoë kayak	30 000 €			
Les toilettes plage	10 000 €			
Sanitaires	90 000 €			
TOTAL	350 000 €	TOTAL	279.500 €	

Solution plus avantageuse (50% de financements)

CAMPING			
Espace de restauration	90 000 €	DDR	45 000 €
TOTAL	90.000 €	TOTAL	45.000 €

Dans ce cas, notre autofinancement serait égal à 115 500 €. En prenant en compte l'emprunt sur 20 ans, le remboursement du gestionnaire devrait être de 8 662 €/an.

Solution à 20% de financement

CAMPING			
Espace de restauration	90 000 €	DDR	18 000 €

TOTAL	90 000 €	TOTAL	18.000 €
-------	----------	-------	----------

C'est un projet stratégique d'intérêt communautaire. Il faudra renforcer la communication pour être surs d'accroître la clientèle et que le montant du loyer calculé puisse être versé sans mettre en difficulté l'économie du camping.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte les plans de financement
- Autorise le Président à lancer une consultation pour retenir un architecte
- Autorise le Président à signer avec la Commune de Lormes un bail emphytéotique d'une durée de 19 ans pour 1 € symbolique.

2/ Proposition de répartition de l'enveloppe attribuée dans le cadre du Fond de Développement des Territoires

La répartition qui est votée est la suivante :

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) 3ème année

Montant total FDT sur les 3 ans	195 079,38 €		
Montant mobilisé en 1ère année	35 642,00 € dont	5 098,41 €	de reliquats
Montant mobilisé en 2ème année	100 425,00 € dont	7 615,21 €	de reliquats

**Montant mobilisable en 3ème année
(en prenant en compte les reliquats) 71 726,00 €**

n°	Action	Maître ouvrage		Budget total	Demande FDT	
2.11	Entretien des chemins de randonnées pédestres et VTT	CCPM	TTC	7230	5060	69,99%
2.22	Signalétique touristique	CCPM	HT	5000	3500	70,00%
3.3(1)	Découverte artistique et culturelle, projet culturel 2009 2010	AASSL	TTC	6000	4500	75,00%
3.3(2)	Découverte artistique et culturelle, projet cinéma des collégiens	Foyer du collège	TTC	1200	900	75,00%
3.4	Initiation aux pratiques sportives (sorties piscine, kayak)	AASSL	TTC	13500	7196	53,30%
4.5	Temps de rencontre avec habitants, vendredis du canton de Lormes	CDCL	TTC	4200	3100	73,81%
6.3 (1)	Soutien aux associations / ateliers théâtre ados et jeunes	Cie Globe	TTC	4000	3000	75,00%
6.3(2)	Soutien aux associations / programmation automne	Clin d'œil	TTC	4000	3000	75,00%
6.3(3)	Soutien aux associations / communication Festival de Lormes	Festival Lormes	TTC	7000	5500	78,57%
6.3(4)	Soutien aux associations / matériels Nuits musicales de Bazoches	Nuits musicales	TTC	4000	3000	75,00%
6.3(5)	Soutien aux associations / ateliers activités pleine nature raid DREAM	DREAM	TTC	4500	3000	66,67%
6.3(6)	Soutien aux associations / Communication écurie Morvan des lacs	Ec.Morvan des lacs	TTC	4000	3000	75,00%
6.3(7)	Soutien aux associations / Ciné club carrefour de Dun-les-Places	Carrefour Dun les P.	TTC	3000	2000	66,67%
6.3(8)	Soutien aux associations / Ciné club Carrefour de Lormes	Carrefour Lormes	TTC	3000	2000	66,67%
6.3(9)	Soutien aux associations / Matériels Saint André animation	St André Animation	TTC	2000	1500	75,00%
6.3(10)	Soutien aux associations / Fête de la musique	Plaque des goûts	TTC	1500	1000	66,67%
6.3(11)	Soutien aux associations / club de Judo	ACL Judo	TTC	2000	1500	75,00%
6.6	Développement de la bibliothèque intercommunale	CCPM	TTC	2500	2000	80,00%
6.9	Edition du journal intercommunal "les Echos"	CDCL	TTC	10240	8190	79,98%
6.11	Edition de plaquettes culturelles	CDCL	TTC	8500	6800	80,00%
6.12	Animation du site www.morvan-des-lacs.com	CDCL	TTC	3000	1980	66,00%
				TOTAL	71726	

Reste FDT à mobiliser 0,00 €

3/ Choix du maître d'œuvre pour la maison de santé

	NOTES DE LA COMMISSION	COÛT	REFERENCES
MC2 ARCHITECTES (AUXERRE)	- COUT ELEVE - NOTE TECHNIQUE TRES MOYENNE	TAUX = 12 % COUT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE : 54 000 € HT	PAS DE MAISON MEDICALES JUSQU'A CE JOUR EN COURS D'ETUDES MAISON DE LA SANTE A ST SAUVEUR EN PUISAYE REALISATIONS DIVERS CABINETS MEDICAUX
SCP D'ARCHITECTURE MIRANDA ET JM FOLLEA (CLAMECY) DIB (AUXERRE)	- OFFRE ANORMALEMENT BASSE - REFERENCES NON SATISFAISANTES - BONNE NOTE TECHNIQUE	- TAUX = 6.8 % - COUT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE : 30 600 € HT	2 MAISONS DE SANTE DONT UNE A CHATILLON EN BAZOIS 4 CABINETS MEDICAUX CONNAISSANCE DES BESOINS POUR DIFFERENTS CORPS DE METIERS EN SANTE
CAUDIN ET GRILLOT (AUTUN) DAVENTURE ANDRE (THERMICIEN A AUTUN)	- PRIX CORRECT - TRES BONNES REFERENCES - CONNAISSANCE DU TERRAIN ET DES REHABILITATIONS - BONNE NOTE TECHNIQUE	- TAUX = 8.40% - COUT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE : 37 800 € HT	3 MAISONS MEDICALES DONT UNE EN REHABILITATION A MONTSAUCHE
AIR-ARCHITECTURES (PARIS)	- PAS DE NOTE TECHNIQUE - COUT TRES ELEVE	- TAUX = 13 % - COUT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE : 58 500 € HT	CENTRE DE SANTE MENTALE CENTRE D'ACCUEIL THERAPEUTIQUE FOYER POUR AUTISTES AVEC HEBERGEMENT HOTEL THERAPEUTIQUE CLINIQUE PSYCHIATRIQUE
MARTIN ARCHITECTE DPLG (LE CREUSOT)	- MAUVAISE NOTE TECHNIQUE	- TAUX = 8.41 % + BEM INGENIERIE COUT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE : 56 695 € HT MAITRISE D'ŒUVRE SIMPLR : 37 845 € HT	3 MAISONS MEDICALES 1 CENTRE MEDICAL 1 CENTRE DE PATHOLOGIE

La commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 22 mai 2009 s'est prononcée pour le cabinet Caudin et Grillot qui donne le plus satisfaction sur trois points :

- critère de prix (en 2^{ème} position)
- note technique (en 1^{ère} position)
- références très bonnes (en 1^{ère} position)

Le Président propose que soit validé ce choix, ce qui est fait à l'unanimité.

4/ Choix de l'entreprise qui réalisera les travaux pour la piste VTT

Suite à l'appel d'offres lancé par la Communauté de Communes des Portes du Morvan pour la réalisation des travaux à la piste VTT, la commission d'appel d'offres a étudié les offres suivantes :

	Montant :	Imprévus :
Poimboeuf LOT 1 et 2 moins options 1	69 537,20 €	462,80 €
Poimboeuf LOT 1 et 2 moins options 2	65 897,20 €	4 102,80 €
BBF LOT 1, Poimboeuf LOT 2 moins option 1	69 828,00 €	172,00 €
BBF LOT 1, Poimboeuf LOT 2 moins option 2	66 188,00 €	-66 188,00 €
BBF, Event Performance toutes options	64 868,00 €	5 132,00 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité autorise le Président à commander les travaux à l'entreprise Bongard Bazot et Frères pour le lot n°1 et Event Performance pour le lot n°2 toutes options comprises.

Monsieur PETETIN rappelle que l'offre que nous avons retenue est plus basse que l'estimation que le maître d'œuvre avait effectuée.

5/ Décisions modificatives

OCMACS :

Compte 2031/82 + 4935 €
Compte 2313/77 - 4935 € (télécentre)

ETUDE MAISON MEDICALE DE SANTE :

Compte 2033/93 + 1000 €
Compte 2031/93 + 45 000 €
Compte 1641/96 + 46 000 € (emprunt)

ZONE D'ACTIVITE :

Compte 658 + 153 €
Compte 608 - 153 €

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

6/ Information concernant l'embauche de l'ambassadeur du tri

L'ambassadeur arrive à la Communauté de communes en juin. Le planning présenté est validé en conseil. Il faut se mettre d'accord avec les deux autres collectivités. Il sera basé dans le chalet qui appartient à la mairie de Lormes.

Des élus communautaires avancent l'hypothèse que les performances ne s'améliorent pas avec la mise en place des actions que nous avons évoquées telles que la mise en place de sacs transparents.

Le Président propose que soit créée une commission de travail sur les ordures ménagères afin de débattre de ces sujets en toute sérénité.

Questions diverses

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE PERSONNEL

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à effectuer un avenant au contrat de Madame ODABAS YLMAZ Ulke, pour les fonctions d'agent d'entretien dans les mêmes conditions que précédemment. L'avenant aura une durée de un an renouvelable pour quatre heures hebdomadaires de travail.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- approuve l'avenant
- autorise le Président à le signer.

CHEMIN DE SAINT MARTIN DU PUY

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'entreprise Malviche doit réaliser des travaux pour se mettre aux normes. Cela nécessite la fermeture d'un chemin et la réouverture d'un autre pour mettre aux agriculteurs d'accéder à leurs terrains. La Communauté de Communes des Portes du Morvan, au titre de sa compétence de développement économique a proposé de prendre en charge ce projet, car celui-ci dessert la zone d'activités sur laquelle est implantée l'entreprise MALVICHE. Pour cela, le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à mandater l'ONF pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre du projet.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- accepte ce projet
- autorise le Président à faire appel à l'ONF pour réaliser la maîtrise d'œuvre.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer une convention avec la communauté de communes des grands lacs du Morvan afin de mettre à disposition le matériel et le personnel communautaire pour le ramassage des ordures ménagères pour les habitants du hameau de Bonin. En contrepartie, les habitants de Dun les Places pourront avoir accès à la déchetterie de Montsauche les Settons.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- approuve la convention
- autorise le Président à la signer.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à renouveler la ligne de trésorerie contractée à la caisse d'épargne.

Ce renouvellement s'effectuerait dans les conditions suivantes :

Montant : 430 000 €

Durée : un an maximum

Taux d'intérêt : T4M + 1.20 %

Paiement des intérêts trimestriels

Frais de dossier : 430 €

Pas de commission de non utilisation

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- Accepte la nouvelle proposition
- autorise le Président à la signer.